|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Zone de secours  ………………………………………….. |  | Comité de Sécurité de l’Information  SPF BOSA  à l’attention de Ben Smeets  WTC III  Boulevard Simon Bolivar 30  1000 BRUXELLES |
| Gestionnaire du dossier : …………………….  Tél. : .……………………………………………….  E-mail : ………………………………………….. |  |  |

***OBJET*** *: engagement d'adhésion aux conditions de l'autorisation telles que formulées dans la délibération RN n° 107/2014 du 10 décembre 2014 du Comité du Registre national*

Monsieur,

Par la présente, je me réfère à la délibération RN n° 107/2014 du 10 décembre 2014 du Comité du Registre national octroyant aux zones de secours une autorisation d'accéder au Registre national et au numéro de Registre national pour la gestion de la facturation de leurs prestations et du contentieux y relatif et pour la gestion du personnel.

Par la présente, je demande à adhérer à l'autorisation susmentionnée, et ce (biffer les mentions inutiles) :

* pour les finalités de gestion de la facturation des prestations et du contentieux y relatif ainsi que pour la gestion du personnel ;
* uniquement pour la finalité de gestion de la facturation des prestations et du contentieux y relatif ;
* uniquement pour la finalité de gestion du personnel.

Après avoir pris connaissance de la délibération RN n° 107/2014 du 10 décembre 2014, je m'engage à garantir que les traitements des données concernées du Registre national qui sont effectués par les membres de mon personnel qui y sont autorisés pour des raisons fonctionnelles, soient conformes aux conditions définies dans cette délibération (concernant notamment le respect du principe de finalité pour les traitements de ces données, les mesures organisationnelles faisant en sorte que seuls les membres du personnel des services administratifs généraux ou des membres du personnel spécialement désignés à cet effet aient le droit de consulter le Registre national, les mesures organisationnelles en vue du respect du délai de conservation, l'introduction des mesures requises sur le plan de la sécurité et la soumission au contrôle du Comité de Sécurité de l’Information en la matière, l'établissement et la tenue à jour d'une liste des membres du personnel ayant accès aux données, l'engagement de ces membres du personnel à préserver la sécurité et le caractère confidentiel des informations, …).

Afin de garantir le respect de ces conditions, un conseiller en sécurité de l'information est désigné. Ce dernier peut, en toute indépendance, réaliser des évaluations et donner des conseils concernant les mesures de sécurité requises ainsi que concernant le respect de ces mesures au sein de l'organisation. L'indépendance du conseiller en sécurité de l'information est confirmée par sa position au sein de l'organisation. Le conseiller en sécurité de l'information a la compétence et la possibilité de solliciter l'appui de toute personne au sein de notre organisation qu'il estime apte à le faire. Dans le cadre d'une éventuelle mission du conseiller en sécurité de l'information, le membre du personnel concerné fera uniquement rapport au conseiller en sécurité de l'information et observera une discrétion totale vis-à-vis de tiers. Le conseiller en sécurité de l'information ne peut être évalué négativement ou sanctionné uniquement parce qu'il aura accompli correctement ses missions.

La présente lettre comporte en annexe :

* une proposition de désignation d'un conseiller en sécurité de l'information ;
* une déclaration de conformité relative au système de sécurité de l'information faisant l'objet de la demande d'autorisation d'accès ou de connexion au Registre national, complétée conformément à la vérité.

Titre,

(nom)……………………………….

(date)………………………………

(signature)…………………….